Vosges (88) : faux gendarmes, cartes bancaires coupées en deux… 24 personnes âgées escroquées de 16 000 €

10/11/2026 à 9h45



Les victimes pensaient protéger leurs comptes bancaires. En réalité, elles remettaient leurs moyens de paiement aux escrocs. Dans les Vosges, en Meurthe-et-Moselle et dans le Haut-Rhin, 24 personnes ont été piégées entre mai et septembre 2026 par un réseau de faux gendarmes et de faux coursiers. Le préjudice est estimé à **16 000 euros**, selon les informations rendues publiques par le parquet d'Épinal.

« Coupez votre carte bancaire en deux »

Le scénario était particulièrement élaboré. Les victimes, nées entre 1928 et 1960, recevaient un appel d'un individu prétendant appartenir à la gendarmerie. Il leur annonçait une fraude sur leur compte et exigeait une procédure d'urgence pour sécuriser leur carte.

La consigne donnée consistait à couper la carte en deux, puis à la glisser dans une enveloppe qui serait récupérée à domicile par un prétendu coursier. Mais la puce électronique pouvait rester intacte : les cartes étaient ensuite utilisées

pour des retraits ou des paiements, notamment des paris sportifs et des tickets PCS.

Six suspects identifiés, des peines déjà prononcées

Les investigations menées par les gendarmes de Remiremont et de Gérardmer ont permis d’identifier six personnes : un organisateur présumé né en 2002, sa compagne du même âge, et quatre personnes soupçonnées d’avoir joué le rôle de coursiers, dont un mineur né en 2010, deux femmes de 22 et 27 ans et un homme de 39 ans. Une opération judiciaire a été menée du 2 au 4 novembre.

L’organisateur présumé, qui a gardé le silence pendant son audition, a demandé un délai pour préparer sa défense. Son procès a été renvoyé au **5 janvier 2027** et il a été placé en détention provisoire. Il ne doit donc pas être présenté comme déjà condamné dans cette affaire.

Pour les autres personnes majeures mises en cause, des procédures de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité ont abouti à des condamnations. L’un des coursiers a été incarcéré pour exécuter une peine de 24 mois d’emprisonnement ; trois autres prévenues ont écopé de peines allant de 18 à 36 mois, mêlant prison ferme sans incarcération immédiate et sursis probatoire. Les enquêteurs ont également saisi 18 000 euros sur le compte du principal suspect dans la perspective d’une éventuelle confiscation.

La mise en garde du procureur

Le procureur d’Épinal, Frédéric Nahon, demande aux habitants de ne pas se fier à un appel inattendu concernant leurs cartes bancaires. En cas de doute, il recommande de contacter sa banque par les coordonnées habituelles et de signaler les faits aux forces de l’ordre.

Photo d’archives : militaires du PSIG de Remiremont lors d’un exercice en 2021 (Gendarmerie nationale). Cette photographie ne représente pas l’interpellation des suspects.

Sources : Vosges Info, 9 novembre 2026 ; Magnum la Radio, novembre 2026.